

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 743

présenté par

M. Michoux, M. Allegret-Pilot, M. Chaix, Mme Barèges, M. Michelet, M. Trébuchet, Mme Sicard,  
M. Casterman, M. Monnier, M. Villedieu, M. Buisson, Mme Dogor-Such, Mme Martinez,  
Mme Lorho, Mme Ranc, Mme Besse, M. Ménagé et M. Lioret

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20 QUATER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre de la loi de programmation pluriannuelle de l'accompagnement et des soins palliatifs. Ce rapport prend notamment en compte l'accès aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tenir informé le Parlement annuellement sur l'état de l'accès aux soins palliatifs et notamment sur les difficultés rencontrées par certains territoires.

Ce rapport sera de nature à nourrir les débats prévus à l'article 6 bis.